

# ZERO PHYTO... NOUS Y SOMMES !

Dernièrement, vous avez certainement pu observer que les espaces verts qui décorent vos quartiers ont quelque peu changé d'aspect. Peut-être avez vous remarqué la présence d'herbes folles poussant par-ci, par-là ?

**Rassurez-vous**, les agents communaux veillent plus que jamais à l'entretien des espaces verts. Depuis quelques années déjà, la ville de Mons adopte progressivement une optique de **gestion plus respectueuse du cadre de vie** (mulchage, bâche biodégradable sous les plantations, désherbage manuel et/ou mécanique à certains endroits, fauchage tardif de certains tronçons, etc.).

En effet, votre ville s'est inscrite dans une **réflexion de gestion différenciée des espaces verts** ayant pour objectif d'atteindre le **Zéro phyto** ! Entendons par là, l'abandon total de l'utilisation des pesticides, herbicides, fongicides et tous les membres de cette sympathique famille.

A partir du 31 mars 2019, il ne sera plus possible de recourir aux **produits phytopharmaceutiques** pour l'entretien et la gestion des espaces publics et des lieux privés fréquentés par un public « vulnérable » tels que les crèches ou les hôpitaux. La ville a voulu devancer l'entrée en vigueur de la réglementation en la matière en adoptant des programmes de gestion réfléchis.

## Concrètement, quels seront les changements ?

Soyez donc tolérants et acceptez de partager l'espace avec les « mauvaises herbes » qui comme le chantait Georges Brassens, ne sont pas si dérangeantes !

*Et j'me demande  
Pourquoi Bon Dieu  
Ca vous dérange  
Que j'vive un peu*

Extrait de la chanson « La Mauvaise Herbe » de Georges Brassens

**En tant que particulier**, vous avez également un rôle à jouer pour le maintien de la biodiversité, que ce soit dans votre jardin ou au bord de votre habitation. Chacun est aussi responsable du trottoir en face de son habitation mais hors de question de vider le pot d'herbicide ! **Un arrachage manuel serait plus adéquat.**

**Des remèdes de grand-mère** ne manquent pas pour désherber de manière plus écologique : videz l'eau de cuisson des pommes de terre sur les herbes folles si c'est vraiment nécessaire, des purins d'ortie, de consoude pour fortifier les plantes aux attaques des insectes,...

## Quelques techniques alternatives :

Ravageurs	Végétation	Technique de lutte	Période
<b>Pucerons</b>	Plantes annuelles, vivaces, bisannuelles et arbustes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Purin d'ortie ou lâcher des coccinelles <i>Adaliapicuntata</i> ou de <i>Chrisoperlacaenea</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès l'apparition des premiers foyers et en l'absence d'auxiliaires</li> </ul>
<b>Pucerons</b>	Arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lâcher de coccinelles <i>Adaliapicuntata</i> ou de <i>Chrisoperlacaenea</i> + une bande engluée sur les troncs (contre les fourmis)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès l'apparition des premiers foyers</li> </ul>
<b>Cochenilles</b>	Arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lâcher d'<i>Exochomusquadripustulatus</i></li> <li>• Taille de branche de 2cm de diamètre</li> <li>• Jets d'eau puissants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lâcher au printemps pendant les pontes</li> <li>• Taille en hiver</li> <li>• Jet d'eau au printemps pendant les pontes</li> </ul>
<b>Limaces</b>	Parterres d'annuelles, vivaces, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nématodes</li> <li>• Granulés de lave</li> <li>• Paillage très fin (granulés de froment, etc.)</li> <li>• Granulés de ferriphosphate (autorisés jusqu'au 31 mai 2019)</li> </ul>	
<b>Mineuses du marronnier</b>	Marronnier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramassage et compostage des feuilles mortes</li> <li>• Piège à phéromones au printemps</li> <li>• Bande engluée sur le tronc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramassage au printemps</li> <li>• Piégeage au printemps</li> </ul>

### Rappel (Art rgp)

Article 57 – Des trottoirs et accotements – Etat

*Les riverains doivent maintenir le trottoir ainsi que ses accotements, bordant leur immeuble bâti ou non, en parfait état de conservation et de propreté, et prendre toute*

*autre mesure propre à assurer la sécurité, la propreté et la commodité de passage des usagers.  
A défaut par eux de ce faire, il est procédé d'office et à leur frais, risque de périls.*

## Objectifs de la législation :

1. La reconquête de la qualité de l'eau qui passe par la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.
2. Fixer un cadre permettant une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. L'objectif est de règlementer de manière stricte l'usage des produits phytopharmaceutiques, particulièrement dans les lieux publics ou les lieux privés fréquentés par un public vulnérable » comme les crèches, ou les hôpitaux.

Source : Texte *En route avec vous pour le Zéro Phyto !* UVCW – Pôle GD

## Pour atteindre ces objectifs, il existe trois solutions :

1. **D'abord, on peut empêcher les herbes de pousser, ce sont des techniques préventives ;**
2. **Ensuite, on peut les détruire par des moyens non chimiques, ce sont des techniques curatives ;**
3. **Enfin, on peut laisser les plantes spontanées dans l'espace urbain, en veillant à leur bonne intégration et à leur maîtrise.**

## Que fait la ville de Mons ?

En ce qui concerne les **techniques préventives**, le service des plantations utilise le mulchage des parterres avec le plus souvent l'utilisation d'une bâche de désherbage biodégradable. La prévention passe aussi par des nouvelles réflexions de gestion (fauchage tardif de certaines zones, prés fleuris, etc.). Les pelouses sont tondues avec des tondeuses à lames mulching.

Pour les **techniques préventives et curatives**, des brosses métalliques sont utilisées pour le bord des routes.

Certains aménagements dans des parcs et cimetières sont plantés en prairie fleurie plutôt que d'être tondues toutes les semaines.

Pour une commune, la première technique alternative curative conseillée est le balayage très régulier. En effet, le fait de retirer fréquemment les dépôts de matière organique et des graines de la voirie, en même temps que la poussière, les feuilles mortes et détritiques, permet de réduire la possibilité d'installation de plantes spontanées.

**Et chaque citoyen doit faire de même devant son habitation.**

En complément, on utilisera d'autres techniques de désherbage manuel, mécanique ou thermique.

Il est également nécessaire que les citoyens changent leur perception, leur regard sur la végétation spontanée qui est plus dérangement que mauvaise. **On laissera donc la végétation spontanée s'installer mais garderons cependant le contrôle sur celle-ci.**

## Quelques attentes et questions récurrentes du citoyen et les dilemmes du pouvoir public :

- Les riverains veulent que la ville soit propre et sollicite donc la commune qui ne peut y parvenir sans pesticides.
  - Mais les riverains sont aussi soucieux de leur santé et de l'environnement alors ils peuvent accepter les « mauvaises herbes » Ensuite, l'utilisation des pesticides est interdite, c'est donc au citoyen à changer son regard sur cette végétation invasive. Elles ne sont pas forcément signe de négligence et favorisent la biodiversité. Ces végétaux sont l'expression de la biodiversité qui existe malgré tout en milieu urbanisé.
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires coûte plus cher en main d'œuvre et en temps de travail ! Nous sommes tenus par des obligations économiques.
  - C'est vrai que si nous souhaitons obtenir le même résultat qu'avec les pesticides, cela nous coûterait plus cher. Mais l'enjeu est tel qu'il faut se demander où et pourquoi désherber ? Ne devrions-nous pas simplement accepter plus de végétation spontanée au sein des espaces publics ?
- On respecte les doses, le problème ne provient-il pas aussi des particuliers qui usent parfois sans modération de ces produits ?
  - Respecter les doses ne suffit pas ! On trouvera toujours des résidus dans l'eau et l'environnement. Tous les utilisateurs privés, agriculteurs, même raisonnés contribuent donc à la pollution par les pesticides !

**ENFIN ET SURTOUT, C'EST LE REGARD COLLECTIF SUR NOTRE CADRE DE VIE QUI DOIT EVOLUER.**

**Aujourd'hui, la présence d'herbes spontanées en ville ou dans les villages est trop souvent perçue comme un défaut d'entretien ; ce qui est vrai parfois, il ne faut pas se leurrer, mais à nous tous de modifier cette perception.**

Nous n'évoquons pas dans cette fiche technique [la gestion des plantes exotiques envahissantes](#) [Lien vers « 19 – Plantes envahissantes »](#), une fiche spécifique leur est consacrée. La ville de Mons adhère au plan wallon de lutte contre la Berce du Caucase 2011, mis en œuvre par le SPW (Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole, Direction de la Nature et de l'Eau) et en collaboration avec des Contrats de Rivière et ce depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la ville de Mons a également adhéré au Code de Conduite sur les plantes invasives en Belgique initié par AlterIAS (Aternatives to Invasive Alien Species).

## Comment avoir un autre regard sur la végétation spontanée

□ Une plus grande acceptation de la végétation spontanée est souhaitable mais il y a, sans doute, des limites.

Par exemple, on pourra partir du principe que si de l'herbe colonise quelques joints sur un trottoir, le piétinement régulier suffira sur la majorité de la surface à contenir leur pousse. En pied des façades les végétaux s'installent au contact du revêtement des trottoirs. Lorsqu'ils sont indésirables, un simple grattage suffit. Ce travail incombe aussi aux riverains.

De surcroît, selon les zones, on peut la laisser se développer plus largement, et ne faire qu'une intervention mécanique de temps en temps.

La végétation qui s'installe dans les caniveaux peut être tolérée et gérée épisodiquement par brossage mécanique pour réduire les coûts d'entretien.

D'une façon générale, nombreux sont les endroits où l'on peut laisser s'épanouir la végétation spontanée.

□ Les surfaces enherbées sont de très bons exemples. Plutôt que de voir une «moquette» verte de janvier à décembre, l'apparition de plantes fleuries et différentes hauteurs de végétation changent l'aspect du lieu au fur et à mesure des floraisons.

*Le plus grand défaut des adventices est de pousser là où on ne les souhaite pas. Elles sont « mauvaises » parce qu'indésirables. Différentes plantes spontanées présentent des qualités méconnues. Elles participent à la biodiversité, attirent les insectes, améliorent les composts, etc. Elles peuvent par exemple jouer le rôle d'indicateur de la nature du sol : en sols acides, on trouvera rumex et plantain. Les orties se développent sur des sols riches en nitrates. Ces végétaux sont l'expression de la biodiversité qui existe malgré tout en milieu urbanisé.*

De nombreux riverains s'approprient les pieds d'arbres devant chez eux, ils jardinent pour le plaisir de tous. Ces initiatives sont à encourager, elles allègent la gestion communale.

## Une spécificité : les cimetières

Une brochure du Service des espaces funéraires de la Ville de Mons vient de paraître, vous pouvez la demander au 065/56.27.31 ou bien la télécharger sur le site de la Ville de Mons.

Les cimetières sont un sujet sensible, on le sait. Il est également envisageable de modifier les aménagements à condition de garder à l'esprit que la végétalisation des cimetières est liée à la culture et la tolérance des citoyens vis à vis des plantes spontanées.

La nature reprendra ses droits mais ne sera pas laissée sans contrôle pour autant. Ce qui sera visible : un engazonnement plus important, des tailles et tontes plus tardives, une présence de plantes vivaces, des prés fleuris....

**La ville de Mons s'engage à poursuivre la gestion différenciée de ses espaces publics.**

## La gestion différenciée, c'est quoi ?

**La gestion différenciée (GD) est une approche raisonnée de la gestion des espaces verts.** Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une **gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité.** Elle remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est **d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation...** Pour certains on choisira de maintenir une gestion assez intensive, tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus extensive. **A l'échelle d'une commune, la GD permet donc de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de produits chimiques.**

Fonctionnement et contraintes de la Ville de Mons pour permettre au public de comprendre la gestion différenciée.

## Répondre aux questions suivantes :

- de quels espaces la ville est-elle responsables ? (combien de routes - plus de 700 km -, de trottoirs, de parcs, quelle surface totale ...)
- de combien d'ouvriers se compose l'équipe ? (trop peu)
- quelles contraintes ont-ils ? (loi sur l'utilisation d'herbicides, contraintes budgétaires, ...)
- quelles difficultés rencontrent-ils ? (vandalisme, dépôts de déchets sauvages, déjections canines, quelle proportion de leur temps emploient-ils à ces différentes tâches, ...)
- que peut-on faire pour rendre leur travail moins pénible ? (jeter les déchets dans les poubelles et pas en dehors, respecter le mobilier urbain, entretenir son trottoir, tolérer un peu de « mauvaises herbes », leur demander des conseils de jardinage, les encourager, leur dire qu'ils font du bon travail, ou tout simplement leur dire bonjour,...)

Les méthodes évoluent : au revoir aux méthodes classiques (fleurissement annuel, plantation d'espèces exotiques, pelouses (courtes), désherbage chimique, haies et autres plantations monospécifiques) et place aux méthodes alternatives :

1. plantes vivaces indigènes
2. prairies fleuries
3. fauchage
4. pâturage extensif
5. haies libres indigènes
6. recyclage et réduction des déchets verts
7. plantation et gestion, raisonnable des arbres
8. désherbage alternatif
9. tolérance aux « mauvaises herbes »



## 10. l'enherbement de surfaces minéralisées

### Quelques critiques et leurs réponses proposées :

Il y a des mauvaises herbes, ça manque d'entretien !	Les espaces sont toujours entretenus, mais la commune a changé ses méthodes et ses objectifs. Elle applique à présent une GD qui a pour objectif de mieux respecter l'environnement. La GD consiste à combiner plusieurs méthodes d'entretien. (Expliquer ensuite les méthodes choisies par la commune et en quoi elles sont liées à la tolérance à l'herbe)
Les mauvaises herbes c'est sale !	Qu'est-ce qui est sale : les herbes ou les herbicides ? Les herbicides utilisés pour désherber les espaces publics sont des produits dangereux pour ceux qui les touchent et les respirent. Ils ruissellent et polluent les eaux de surface et les eaux souterraines. Pourquoi trouvez-vous que les herbes sont sales ? Elles augmentent pourtant la biodiversité et la qualité de l'environnement.
Il y a des mauvaises herbes, ce n'est pas joli.	Je suis désolé(e) que cela vous déplaie et je prends note de votre remarque. Sachez cependant que la présence de "mauvaises herbes" est tolérée par la commune dans le cadre de la GD. Ces "mauvaises herbes" ne vous paraissent peut-être pas jolies (cela dépend des goûts et beaucoup de gens n'y prêtent pas attention), mais elles contribuent à la biodiversité et à la qualité de l'environnement.
Les cimetières doivent être impeccables ! Les mauvaises herbes sont un manque de respect pour nos morts !	La commune ne veut surtout pas manquer de respect aux morts, bien sûr. La volonté de la commune est de limiter son impact sur l'environnement. Elle a, pour ce faire, arrêté l'utilisation d'herbicides chimiques qui s'infiltreraient dans le sol et le polluent, comme ils polluent les eaux. Cette pollution ne profite ni aux morts, ni aux vivants. Vous trouvez peut-être les herbes inesthétiques, mais contrairement aux pesticides, elles sont bénéfiques pour l'environnement.
Si la commune n'utilise plus d'herbicides, elle doit engager du personnel pour désherber manuellement !	Engager du personnel serait positif pour l'emploi, mais pas pour le budget public (ni pour l'environnement, si l'on tient compte de l'importance de la végétation spontanée pour la biodiversité). Cela nécessiterait d'augmenter les impôts. Par ailleurs, la volonté de la commune est de mieux respecter l'environnement et elle a pour cela décidé de tolérer un peu plus d'herbes qu'avant.
Les mauvaises herbes donnent une mauvaise	L'image que la commune souhaite acquérir est une image respectueuse de l'environnement, pour montrer l'exemple

image de la commune	aux citoyens et aux autres communes. La tolérance à un certain niveau de “mauvaises herbes” s’inscrit dans cette démarche et peut, au contraire, renvoyer aux autres l’image d’une commune responsable et soucieuse du bien-être et de la qualité de vie de ses citoyens actuels et futurs.
On paye des taxes/ impôts pour que les espaces publics soient propres !	Pourquoi trouvez-vous que les herbes sont sales ? La commune consacre toujours le même budget au ramassage des détrit. Par contre, elle a décidé, pour notre bien à tous, de tolérer un peu plus d’herbe à certains endroits, pour limiter le recours à des méthodes de désherbage dangereuses pour notre santé et l’environnement. Cette décision s’inscrit dans un plan de GD qui combine plusieurs méthodes pour gérer nos espaces en respectant mieux l’environnement et notre santé.

Si malgré tout ce qui vient d’être dit, vous décidez d’utiliser des produits phytosanitaires dans les lieux encore autorisés (jusqu’au 31 mai 2019), leurs emballages sont collectés dans les écoparcs.

Sources :

Pôle de gestion différenciée  
*En route avec vous pour le zéro phyto, UVCW*